



Titre de séjour

Par HENRI CALVIN

Monsieur (X) est titulaire d'un titre de séjour mention " vie privée et familiale" obtenu et plusieurs fois renouvelé en sa qualité d'étranger malade. Il est actuellement marié à (Y) étrangère non européenne, titulaire d'une carte de résident, salariée en CDI et de classe moyenne, remplissant toutes les exigences liées au logement. Il voudrait procéder au changement de son titre de séjour et bénéficier des avantages de son nouveau statut de conjoint. La transformation de son titre de séjour est-t-elle possible?

Cordialement

Par jury34

Bonjour,

Je pense que la préfecture répondra au mieux à votre question.

Très cordialement

Par HENRI CALVIN

Merci de votre contribution. Cordialement